



Points pour la réunion des DP du 3 mars 2016

Réclamations nouvelles :

1. CONCUR: Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de mettre en place le support d'une personne pendant un nombre de jours à définir sous forme de permanence ou de rendez-vous. Cette demande est justifiée par le fait que des salariés rencontrent des problèmes pour remplir leur note de frais et pourraient obtenir des réponses en direct auprès de cette personne afin de remplir correctement leur note de frais.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

La Direction confirme que les salariés rencontrant des difficultés doivent se mettre en relation avec les Key Users du site de STO.

2. Voyage à l'étranger : Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que soit distribuée de façon nominative à chaque salarié de la société une carte SOS International comportant le numéro de police à jour avec signature attestant de sa réception. De plus, les délégués du personnel FO demandent que l'assurance paie directement les frais des prestations couvertes à la place du salarié.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Une information sera faite prochainement sur Atagora sur le recours à SOS International. A cette occasion, des cartes portant le numéro de contrat seront distribuées.

La Direction rappelle la possibilité d'imprimer sa carte via internet ou intranet en utilisant le lien : https://www.internationalsos.com/MasterPortal/default.aspx?CustNo1=Enter+membership+number&membnum=15AMMS000082#.

La Direction maintient que le processus à suivre, lorsque l'on est en déplacement à l'étranger et en nécessité de soins, est d'appeler SOS International.

Les frais sont pris en charge lorsque la procédure est respectée, et lorsque c'est possible localement.

La Direction rappelle que SOS International n'est pas une assurance mais un prestataire de service médical.

3. Salle de Fitness Kappa : Plusieurs problèmes subsistent depuis plusieurs mois pour certains d'entre-eux.

Pour la plupart, ces problèmes ont déjà été remontés à The Corporate Gym ou aux Services Généraux.

La liste est la suivante :

- Depuis Décembre 2015, la bande roulante du tapis de course se décolle sur son point de raccordement rendant dangereuse l'utilisation de ce tapis (celui situé complètement à gauche dans la salle).
 - Depuis quelques jours et suite à une visite du responsable OMEGAT des deux salles de Fitness, le tapis a été mis Hors Service car son utilisation était devenue trop dangereuse.
- 2) Depuis plusieurs mois, le rameur provoque des nuisances sonores importantes lors de son utilisation (déroulement de la chaîne sur la roue dentée)
- 3) Depuis plusieurs mois, les tapis de sol précédemment entreposés sur des patères sur le mur de la salle de cours jonchent maintenant le sol depuis plusieurs mois. Il serait question de réaliser un tiroir au sol pour ranger les tapis plus facilement mais rien n'a été réalisé à ce jour.
- 4) Depuis plusieurs semaines, la douche de gauche située dans le vestiaire Hommes diffuse de l'eau d'une température comprise entre très froide et froide.





Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir un calendrier de résolution du problème pour chacun des points.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Pour les équipements de la salle de sport, notre prestataire de fitness est au courant de ces dysfonctionnements qui sont en cours de réparation (revendications 1 et 2).

Pour la fixation des tapis de sol, une solution pérenne est en cours de réflexion (revendication 3).

Pour la douche du fitness, il s'agit d'un ballon d'eau chaude qui est défaillant, celui-ci sera remplacé dans les jours à venir (revendication 4).

4. Beaucoup de salariés n'ont pas eu de formation dans l'année et certains n'en ont pas eu depuis plusieurs années.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que chaque salarié bénéficie au moins d'une formation dans l'année.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Ce point relève de la Commission Formation. Pour rappel, les priorités de formation sont précisées dans la note d'orientation de formation présentée en Commission Formation et au Comité d'Entreprise.

5. Suite au dysfonctionnement de la Mutuelle Familiale dû à des problèmes techniques, certains salariés n'ont pas reçu leur carte 2016 à leur domicile, carte demandée par les professionnels de santé comme les pharmaciens.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'alerter la direction de la mutuelle sur ce point en leur demandant l'envoi des cartes 2016 non encore émises dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

La Direction a alerté la mutuelle. Une communication à l'ensemble des salariés a été réalisée le 18 février. Pour rappel, les salariés peuvent contacter la mutuelle via une adresse e-mail spécialement dédiée : tpoalstom@mutuelle-familiale.fr.

6. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que pour les cadres (à l'instar de ce qui est fait pour les non cadres), l'indemnité de congés payés soit déterminée systématiquement en retenant le mode de calcul le plus avantageux pour chaque salarié cadre, soit la règle du 10^{ième}, soit la règle de maintien du salaire, l'article L. 3141-22 du code du travail s'appliquant pour toutes les catégories de salariés.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Il n'est pas prévu de modifier la rège actuellement appliquée au personnel cadre à savoir le maintien du salaire.

7. Départ préretraite amiante: les délégués du personnel FO demandent à la Direction de verser à tous les salariés partant en pré-retraite amiante après avoir eu l'accord de la CRAMIF ou de leur CARSAT, la prime d'ADR conformément à l'accord groupe Alstom GPEA de 2012. De même, les délégués du personnel FO réclament à la direction de verser à ces mêmes

De même, les délégués du personnel FO réclament à la direction de verser à ces mêmes salariés, un montant supplémentaire équivalent à un mois de salaire conformément à l'accord groupe Alstom sur la CAAA de 2009.

De même, les délégués du personnel FO réclament à la Direction pour ces mêmes salariés, la poursuite de la couverture mutuelle au même taux de cotisation qu'en activité (40% pour le salarié) en application de l'avenant n°1 de 2011 à l'accord groupe complémentaire frais de santé.

De même, les délégués du personnel FO réclament à la Direction pour ces mêmes salariés, la poursuite de la couverture prévoyance au taux de cotisation (0% pour le salarié) prévu dans l'avenant n°1 de 2011 à l'accord groupe prévoyance.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :





L'indemnité de départ en retraite prévue par l'accord groupe GPEA de 2012 s'applique aux salariés qui partent en retraite et aux salariés qui adhèrent au RPA. Elle ne s'applique pas aux salariés qui quittent l'entreprise pour le dispositif CAATA.

L'accord CAATA de 2009 prévoit le versement de l'indemnité conventionnelle + 1 mois ; la Direction applique les conditions de l'accord.

Concernant la mutuelle, la Direction confirme la prise en charge par l'entreprise des cotisations santé du régime de base dans les mêmes conditions que les actifs.

Concernant la prévoyance, la Direction confirme la prise en charge par l'entreprise de la totalité des cotisations prévoyance (hors options).

8. Les délégués du personnel FO réclament l'embauche en CDI des prestataires présents depuis plusieurs années, certains de ces prestataires ayant en outre des postes de responsabilité.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Les candidatures des prestataires sont examinées au même titre que les autres candidatures

- 9. Quality School : Un dispositif d'évaluation des salariés des services qualité a été mis en place indépendamment des entretiens annuels d'évaluation faits sous ALPS.
 - Ce dispositif prévoit notamment dans certains cas une évaluation du salarié "by an (already) qualified person whose skill is higher than the targeted skill "(sic)En outre l'évaluation des salariés est partiellement publiée sur l'Intranet.
 - On y trouve en effet un tableau des salariés ayant obtenu le niveau 5 (le plus élevé), ce qui permet d'en déduire ceux qui ne l'ont pas obtenu. Ceci soulève au passage la question de la méthode et des critères utilisés pour l'attribution de ces niveaux.

Chacun peut comprendre que ce genre de dispositif peut aboutir à des tensions entre collègues, à un stress très important et une ambiance de travail déplorable.

En conséquence, les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'annuler la mise en œuvre de ce dispositif d'évaluation intitulé "Quality School", sur lequel le CHSCT de l'établissement n'a jamais été consulté.

En effet, étant donné l'incidence de ce dispositif sur les conditions de travail, nous estimons qu'il ne peut pas être mis en œuvre sans une consultation préalable du CHSCT.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Ce dispositif est évaluation des acquis de la formation et non une évaluation des salariés qui se substituerait à l'entretien annuel. Une information sera faite en CHSCT.

10. De nombreux salariés n'ont pas encore leur Habilitation Electrique à jour mais travaillent en plate-forme.

De plus un salarié, pour lequel une formation de renouvellement d'Habilitation Electrique était prévue, a vu cette formation annulée par son manager et s'est vu obligé par son manager de travailler en plate-forme sans Habilitation Electrique.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que les renouvellements d'Habilitation Electrique ne soient pas annulées par les managers pour raison de service.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Les salariés devant travailler en plate-forme doivent avoir une habilitation électrique à jour. 249 salariés sont concernés : 170 ont un titre valide. Les 79 personnes sans titre sont inscrits pour être formés. Le salarié auquel il est fait référence a travaillé dans une zone ayant été validée par le Responsable EHS comme étant une zone sans risque bien qu'en plateforme, et donc ne nécessitant pas d'habilitation électrique.





11. Deux salariés de TIS Saint-Ouen qui devaient effectuer un déplacement dans le cadre de CNM (Contournement Nîmes – Montpellier) se sont vus proposer au dernier moment des conditions de déplacement très désavantageuses par rapport à celles proposées au préalable. De ce fait, ces deux salariés ont refusé d'effectuer cette mission en déplacement.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que les règles de prise en compte des frais de déplacement applicables à TIS Saint-Ouen soient prises en compte pour les projets CSY (donc y compris pour CNM lorsqu'il s'agit de salariés de TIS). Il n'est pas concevable que d'autres règles soient imposées par un client interne.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Les règles sont homogènes pour tous les salariés des différents qui interviennent sur un même projet.

Réclamations déjà déposées et toujours d'actualité :

12. Nuisances sonores à proximité des Salles de réunion K4072 & K4076.

Beaucoup de bruit dû à la proximité des salles de réunion (20 et 8 places proche des bureaux).

Discussions (avant et après les réunions) devant les salles, donc devant les bureaux.

Le jeudi 28 janvier, plus de 25 personnes dans la salle de 20, déjeuner sur place, porte ouverte pendant le repos. Enormément de bruit pendant un laps de temps important.

Les délégués du personnel FO demandent à la direction de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le calme par les occupants des salles de réunion avant et après les réunions et d'isoler les postes de travail des salles de réunion sur le plan acoustique.

Réponse de la Direction du 11 Février 2016 :

Il n'est pas envisagé de condamner cette salle de réunion. Il appartient à chaque personne de faire preuve de civisme et de respecter l'environnement de travail et de ses collègues.

Les délégués du personnel FO demandent à la direction d'entreprendre des travaux de la pose d'une cloison comme ce qui a été réalisée à proximité du local technique RPG « cœur de réseau » situé en K1348.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Ce type de cloison n'est pas envisagé.

13.Les délégués du personnel FO demandent que les douches au 1^{er} sous-sol de Kappa soient équipées de bancs comme les douches du rez-de-chaussée.

Réponse de la Direction du 11 Février 2016 :

Cette disposition sera étudiée.

Les délégués du personnel FO demandent à la direction de fournir un état d'avancement.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

La réponse de la direction reste inchangée.

14. Les délégués du personnel FO demandent que sur les plates-formes d'essais, toute armoire soit reliée à la terre via une tresse de masse (ou un câble spécifique de couleurs vert et jaune). La jonction doit se faire depuis le châssis qui peut être touché par le personnel. Les éléments mobiles (porte en particulier) doivent être reliés à ce même châssis via les tresses de masse fournies par le constructeur.

La terre de jonction doit être réputée « valide et fiable » de par sa conception (d'où le choix des chemins de câbles au plafond qui sont vissés dans la dalle et vérifiés).

Quand des armoires sont à proximité les unes des autres et, en particulier, reliés par des câbles de communication, ces armoires doivent être reliées les unes aux autres par des câbles de masse vert et jaune depuis un point de leurs châssis. Ceci s'appelle la mise à l'équipotentielle. Une batterie d'armoires peut n'avoir que les armoires (voire une des armoires) d'extrémité reliées à la terre si les équipotentielles sont réalisés.

La mise à la terre et à l'équipotentielle doit permettre le déplacement des armoires (réaménagement, changement de modèle, envoi en réparation ou chez le client,...). La mise à la terre et à l'équipotentielle doit être visible, de préférence en face avant.





Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir le délai de réalisation de cette mise aux normes électriques.

Réponse de la Direction du 7 Janvier 2016 :

Le matériel de mise à la terre et en équipotentielle a été commandé. La réalisation sera réalisée et finalisée courant janvier.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir un état d'avancement.

Réponse de la Direction du 11 Février 2016 :

La mise à la terre équipotentielle des baies et châssis PFs de Sigma 1 et Kappa 1 seront terminées pour le 12 février. Cette dernière phase de travaux réalisée par Bouygues clos l'opération de mise à la terre des zones PFs. Les déléqués du personnel FO demandent à la Direction de fournir un état d'avancement

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

La direction confirme que les travaux de mise à la terre ont bien été faits, mais ils ne concernaient que les zones centrales des plateformes et se poursuivent pour les autres zones.

Une nouvelle inspection a été faite, les travaux complémentaires seront réalisés du mercredi 9 mars au vendredi 11 mars de 18H à 23h et le samedi 12/03 toute la journée.

15. L'écran de la cafétéria centrale du bâtiment Kappa fonctionne enfin mais les écrans des cafétérias d'étage sont toujours hors service depuis plusieurs mois.

Les délégués du personnel FO demandent à ce que les écrans des cafétérias d'étage soient en service.

Réponse de la Direction du 7 Janvier 2016 :

Les équipes de communications internes ont commandé de nouveaux boitiers à mettre au dos des TV car les boitiers actuels tombent tout le temps en panne. Nous sommes dans l'attente de leur réception.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir un état d'avancement

Réponse de la Direction du 11 Février 2016 :

Les boitiers ont été reçus fin de semaine dernière et sont en cours d'installation.

2 écrans sont en service mais 3 ne le sont pas encore.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir un état d'avancement.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

Les systèmes de diffusions ont été remplacés. Un point de situation sera réalisé dans une semaine pour vérifier si tous ont été remplacés et opérationnels.

16. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire le nécessaire afin que les équipements mis à disposition dans les salles de réunion ou isoloirs soient opérationnels ou que les consommables soient suffisamment approvisionnés.

Des vérifications régulières doivent être effectuées afin de conserver un niveau de fonctionnement optimal. Il a été régulièrement constaté de nombreux dysfonctionnements à ce sujet : écran, câble réseau, câble téléphonique, câble vidéo, téléphone, mauvaise connectique,

Réponse de la Direction du 5 Novembre 2015 :

Une vérification de la totalité des stations a été faite au mois d'octobre 2015. Les câbles endommagés ont été réparés, les connectiques vérifiées.

Des téléphones et des écrans en dysfonctionnement vont être remplacés.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point de situation.

Réponse de la Direction du 3 Décembre 2015 :

Les actions sur la téléphonie ont été réalisées. Nous sommes dans l'attente de la livraison des écrans

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point de situation concernant les écrans.

Réponse de la Direction du 7 Janvier 2016 :

Nous sommes toujours en attente de livraison.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point de situation concernant les écrans.





Réponse de la Direction du 11 Février 2016 :

La réponse reste inchangée

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point de situation concernant les écrans.

Réponse de la Direction du 3 Mars 2016 :

La réponse reste inchangée